

## **Xavier Bertrand signe deux protocoles d'accord avec les médecins et les pharmaciens inspecteurs de santé publique**

PARIS, 12 février 2007 (APM) - Le ministre de la santé, Xavier Bertrand, a signé lundi en milieu de journée deux protocoles d'accord avec les syndicats représentant les médecins et les pharmaciens inspecteurs de santé publique, a annoncé le ministère dans un communiqué.

Ces protocoles prévoient "une accélération des promotions", selon le ministère, et une revalorisation des primes des agents des deux corps concernés sur cinq ans, avec une majoration de 10% dès 2007, indique le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (Smisp) dans un communiqué.

Ils doivent également permettre la création d'un statut d'emploi de "médecin inspecteur régional", extensible à l'emploi de "pharmacien inspecteur régional" ou inter-régional, et de "réfèrent sanitaire zonal" ouvert tant aux médecins qu'aux pharmaciens inspecteurs.

L'arrêté qui fixe les conditions et les modalités de recrutement des médecins inspecteurs de santé publique sera modifié pour "mieux adapter ces conditions au profil des candidats", explique le ministère.

Il est également prévu de garantir réglementairement aux Misp recrutés sans qualification en santé publique l'obtention de cette qualification, soit au cours de l'année de formation à l'Ecole nationale de santé publique (ENSP), soit pendant les trois premières années d'installation.

"Enfin, le ministère de la santé s'engage à poursuivre son effort de publicité en faveur des concours de recrutement dans ces corps, et à améliorer les procédures de gestion prévisionnelle des emplois", précise-t-il.

### **LEVEE DU MOT D'ORDRE DE GREVE**

Pour la vice-présidente du Smisp, Joëlle Le Moal, les Misp ne pouvaient "qu'accepter ces mesures puisqu'elles vont contribuer à contenir l'hémorragie des Misp", a-t-elle déclaré lundi à l'APM.

"Nous avons été très pragmatiques en signant ce texte car nous savions qu'il serait difficile d'obtenir des mesures plus durables avant l'élection présidentielle", a-t-elle ajouté.

"Ces mesures ont essentiellement pour effet d'améliorer la fin de carrière des Misp mais cela ne suffit pas pour guérir le malade", a-t-elle affirmé.

Joëlle Le Moal souligne que le préambule du protocole d'accord prévoit que les travaux avec le ministère doivent se poursuivre dans le courant du premier semestre afin de réfléchir à "la valorisation de la carrière du Misp au même niveau que les médecins soignants".

Le Smisp a levé son mot d'ordre de blocage des astreintes mais "reste mobilisé", et souhaite interpeller les différents candidats à l'élection présidentielle sur la filière de médecin de santé publique.

Les Misp protestaient depuis novembre 2006 contre le refus du ministère de mettre en oeuvre les recommandations de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), qui proposait la création d'un "statut d'emploi commun" pour les différents médecins de santé publique, et l'alignement des Misp sur le statut des praticiens hospitaliers (PH).

L'Igas s'était également prononcée en faveur de la définition d'une stratégie d'emploi des médecins-inspecteurs de santé publique, dans un rapport publié en octobre 2006 (cf dépêche [APM VG,JJN006](#)).

Parmi leurs revendications, les Misp réclamaient aussi plus de moyens pour leur profession au sein des administrations déconcentrées, et le recrutement de nouveaux médecins-inspecteur pour faire face au développement de leurs missions.

Le Smisp avait notamment lancé une grève le 7 novembre 2006 et organisé des actions de blocage administratif, telles que la perturbation du fonctionnement de la veille sanitaire (cf dépêche [APM VG,JKS002](#)).